Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260709-DEL_56_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°56 – 2026

Date de convocation :
2 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*2*
Absente :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Joseph LE GUENIC
Mme Laura CANTRELLE donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Florine CORRE

M. Joseph LE GUENIC a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :
Approbation du règlement intérieur de la garderie scolaire municipale

****

Madame la Maire explique que la garderie scolaire est un service municipal. Les enfants de l'école publique Jean de la Fontaine et l'école privée Notre Dame y sont accueillis.

Le projet de règlement regroupe les dispositions relatives au fonctionnement de la garderie municipale. Il précise notamment l'accès et le fonctionnement, les inscriptions, les horaires et tarifs.

Ce règlement entrera en application à compter du 1er septembre 2026 et restera en vigueur de façon pluriannuelle, sauf en cas de modification requise.

Madame la Maire présente le projet de règlement intérieur de la garderie scolaire municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la garderie scolaire municipale,
- **DIT** que le règlement entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)